

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

TARIFS DES ACTIVITÉS D'ÉTÉ - ACCUEILS DE LOISIRS ET STAGES PONEYS. DÉCISION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop
Mme Laplace à M Roscop
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

TARIFS DES ACTIVITÉS D'ÉTÉ - ACCUEILS DE LOISIRS ET STAGES PONEYS. DÉCISION

Mme Gaëlle Martin, Conseillère municipale déléguée Péricolaire et quartiers Corbiac et Villagexpo, présente le rapport suivant.

La Commune organise chaque année différents types d'activités pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

En partenariat avec l'UCPA, la Ville propose des stages poneys durant l'été pour les enfants de 5 à 9 ans. 7 stages seront proposés et permettront à 147 enfants de participer à cette activité.

Une priorité est donnée aux Saint-Médardais n'ayant jamais bénéficié de cette activité. La répartition des places sera effectuée suivant notre volonté de mixité sociale, avec une attention particulière aux dossiers d'inscriptions pour des enfants de familles modestes.

En outre, des veillées et des nuitées pourraient être proposées à nouveau durant l'été, au sein des accueils de loisirs.

Ces activités feront l'objet d'une inscription préalable à l'accueil de loisirs et seront facturées une journée d'accueil de loisirs complétée par le tarif nommé « veillée » ou « nuitée ».

L'augmentation des prix à la consommation (hors tabac) sur l'année 2021 (INSEE) est de +2,80 %.

L'évolution en 2022 de ces tarifs intègre une augmentation de 1,40 % pour les QF1 et QF2, de 2,80 % pour les autres QF et hors commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe ainsi qu'il suit pour l'été 2022, les tarifs des stages, veillées et nuitées :

STAGES PONEYS			NUITÉES ET VEILLÉES		
Tranches de QF mensuel	STAGES 4 jours	STAGES 5 jours	Tranches de QF mensuel	Nuitée	Veillée
≤ 501€	70,85 €	84,58 €	≤ 501€	4,50 €	1,94 €
> 501 ≤ 999 €	91,09 €	113,86 €	> 501 ≤ 999 €	5,95 €	3,05 €
> 999 ≤ 1 506 €	121,09 €	151,36 €	> 999 ≤ 1 506 €	7,40 €	4,46 €
> 1 506 ≤ 2 008€	128,07 €	160,08 €	> 1 506 ≤ 2 008€	7,77 €	4,75 €
> 2 008 ≤ 2 510€	136,78 €	170,97 €	> 2 008 ≤ 2 510€	9,29 €	5,98 €
> 2 510€	154,42 €	193,03 €	> 2 510€	11,10 €	7,72 €
Hors commune	220,40 €	275,51 €	Hors commune	13,39 €	9,29 €

Précise que pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, les familles doivent être domiciliées à Saint-Médard-en-Jalles. Dans tout autre cas, le tarif « hors commune » sera appliqué et les enfants seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment mandaté, à prendre toutes dispositions pour l'organisation de ces activités.

Impute les dépenses (6042-422) et les recettes (7062-422) sur le budget de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 6 avril 2022

pour expédition conforme

Le maire,



Stephane Delpeyrat
Stephane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_052
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	TARIFS DES ACTIVITÉS D'ÉTÉ - ACCUEILS DE LOISIRS ET STAGES PONEYS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_052-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_052-DE-1-1_0.xml	text/xml	895
Nom original :		
DG22_052.pdf	application/pdf	287864
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_052-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	287864

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h39min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h40min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h40min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h45min46s	Reçu par le MI le 2022-04-08